



3

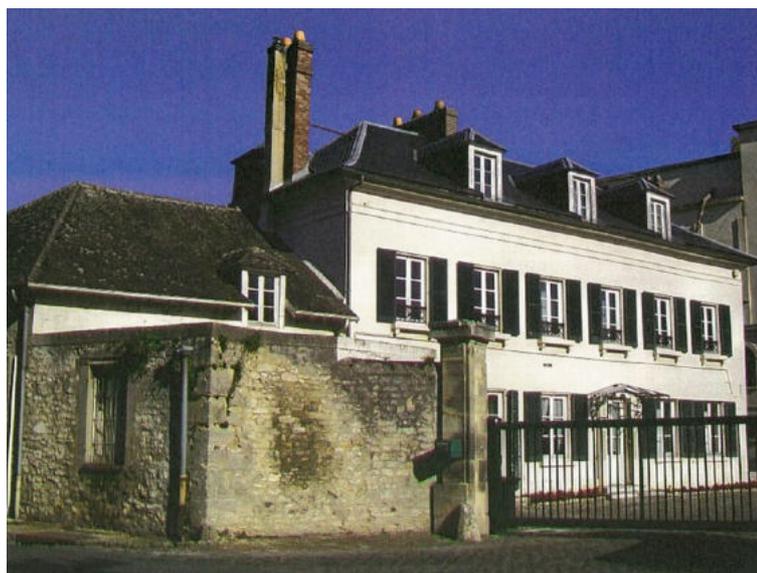
CARTE COMMUNALE
Fiches patrimoine
Commune de Courteuil

**Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal
en date du 6 février 2024**

Maison de maître (fiche n°1)

Adresse : Rue Eusèbe Fasquel

Référence cadastrale : D0060



Source : Mairie de Courteuil, 2022

Description :

Maison de maître probablement édifée au cours XIXème siècle ou au début du XXème siècle s'ouvrant sur une vaste cours pavée. Elle présente deux niveaux surmontés d'une toiture à quatre pentes, abritant des combles. La façade montre une unité de conception qu'il convient de conserver.

Prescriptions :

La composition architecturale du bâtiment devra être respectée, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, symétrie, toiture, pentes, clôtures...) sont à conserver.

Les éléments architecturaux apparents dans les façades (alignement, parement, menuiseries, encadrements, lucarnes, matériaux, éléments sculptés...) devront être conservés, restitués ou mis en valeur.

Les ouvertures et fenêtres, ainsi que les éléments décoratifs présents en façades, doivent être conservés, les nouveaux percements sur toit ou sur façade sont à éviter.

Moulin Denise (fiche n°2)

Adresse : Rue Eusèbe Fasquel

Référence cadastrale : D0755, D0756, D0757, D0521



Source : Mairie de Courteuil, 2022

Description :

Ancien moulin composé d'un ensemble de bâtiments aux caractéristiques architecturales diverses, répartis de part et d'autre de la Nonette et couverts de petites tuiles plates. Ils composent un ensemble de "charme".

Prescriptions :

La composition architecturale du bâtiment devra être respectée, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, symétrie, toiture, pentes, clôtures...) sont à conserver.

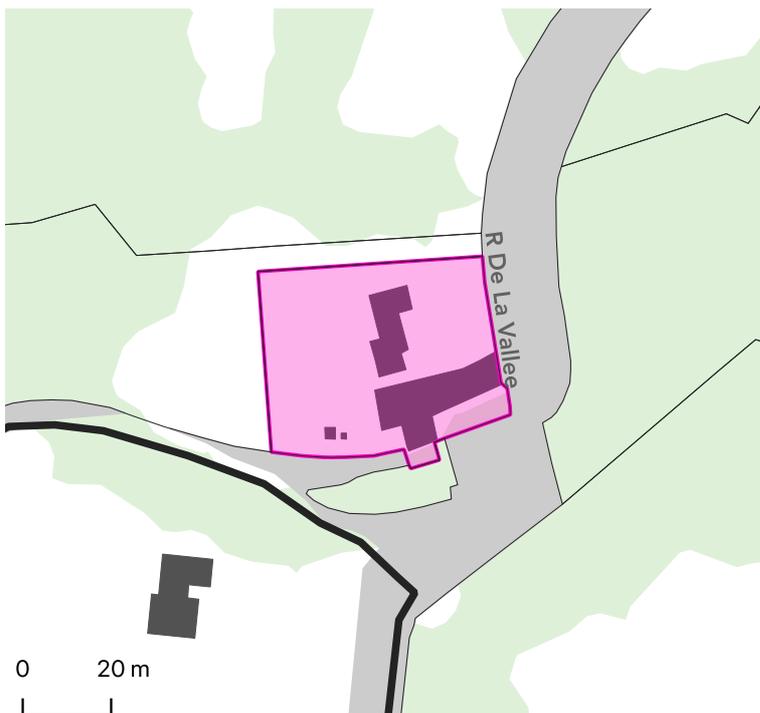
Les éléments architecturaux indiqués auparavant (tuiles, parement, menuiseries, encadrements, lucarnes, matériaux, éléments sculptés...) devront être conservés, restitués ou mis en valeur. La diversité des matériaux de façade dans leurs textures et leurs colorations est à préserver.

Les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades, doivent être maintenus ou restitués dans leurs proportions d'origine.

Moulin de la Chaussée (fiche n°3)

Adresse : Rue de la Vallée

Référence cadastrale : D0743



Source : Mairie de Courteuil, 2022

Description :

Bien que l'existence de ce moulin soit attestée au moment de la fondation du Prieuré de Saint-Nicolas d'Acy, une partie du bâti, en brique, est révélateur d'une construction du XIX^{ème} siècle. Pour cette partie des bâtiments, les menuiseries de fenêtres sont réalisées en métal.

Une seconde partie des bâtiments date vraisemblablement du début du XX^{ème} siècle. La maison principale, rattachée au moulin notamment est typique du style balnéaire des années 1930 (charpente apparente et peinte en blanc, ouvertures en arc surbaissé, toiture à croupe brisée et balustrades ouvragées aux fenêtres).

Prescriptions :

La composition architecturale du bâtiment devra être respectée, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, symétrie, toiture, pentes, clôtures...) sont à conserver.

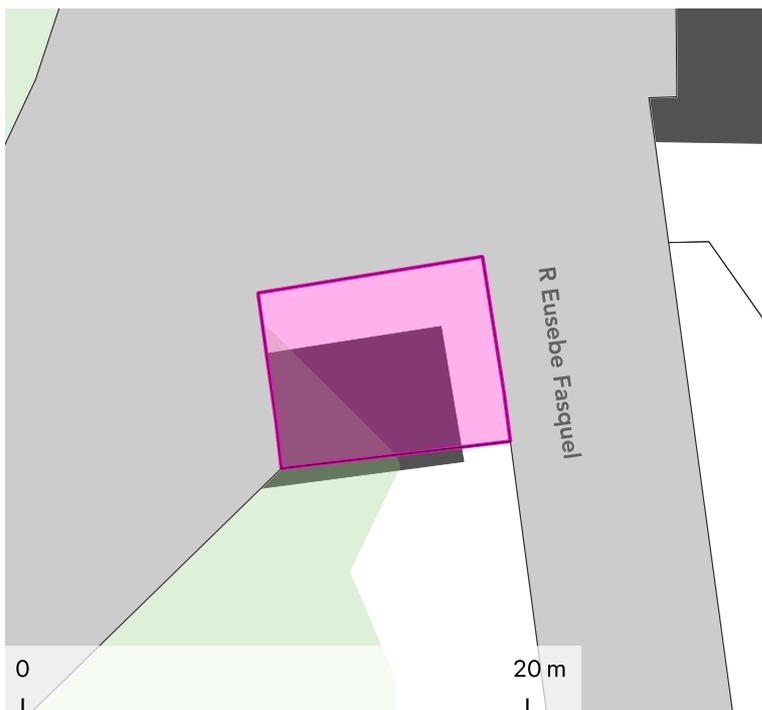
Les éléments architecturaux indiqués auparavant (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés...) devront être conservés, restitués ou mis en valeur.

Les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades, doivent être conservés ou restitués dans leurs proportions d'origine.

Lavoir, village de Courteuil (fiche n°4)

Adresse : Rue Eusèbe Fasquel

Référence cadastrale : D0025



Source : Mairie de Courteuil, 2022

Description :

Le lavoir de Courteuil, situé en rive de la Nonette, a fait l'objet d'une réhabilitation. Il participe au réseau d'éléments de petit patrimoine liés à l'eau.

Prescriptions :

La composition architecturale du bâtiment devra être respectée, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, symétrie, toiture, pentes...) sont à conserver.

Les ouvertures et percements doivent être conservés ou restitués dans leurs proportions d'origine.

Lavoir, village de Saint-Nicolas d'Acy (fiche n°5)

Adresse : Rue de Gué

Référence cadastrale : D0234



0 20 m



Source : Mairie de Courteuil, 2022

Description :

Le lavoir de Saint-Nicolas d'Acy, situé en rive de la Nonette, participe au réseau d'éléments de petit patrimoine liés à l'eau. Il présente une organisation en deux travées. Sa toiture en petites tuiles est surmontée d'une rangée de tuiles faîtières réalisées en tuiles creuses à couvre-joint.

Prescriptions :

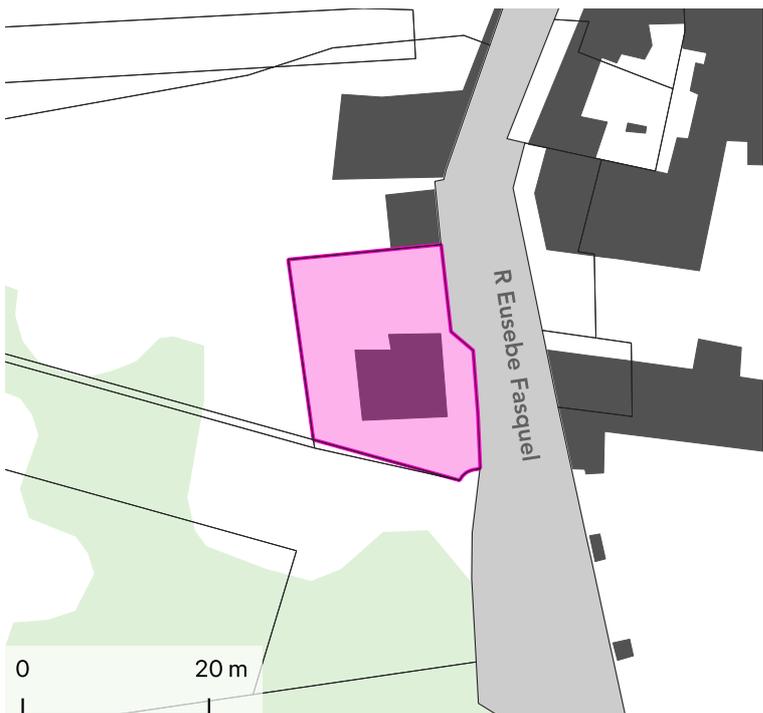
La composition architecturale du bâtiment devra être respectée, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, symétrie, toiture, pentes...) sont à conserver.

Les ouvertures et percements doivent être conservés ou restitués dans leurs proportions d'origine.

Descente de l'abreuvoir, village de Courteuil (fiche n°6)

Adresse : Rue Eusèbe Fasquel

Référence cadastrale : D0165



Source : Mairie de Courteuil, 2022

Description :

Descente de l'abreuvoir en pavés de grès qui participe au réseau d'éléments de petit patrimoine liés à l'eau.

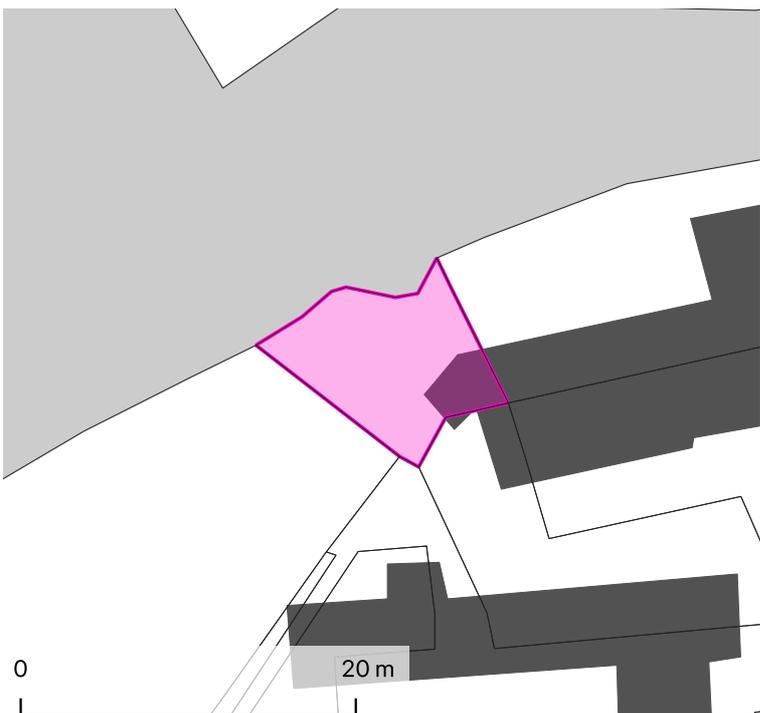
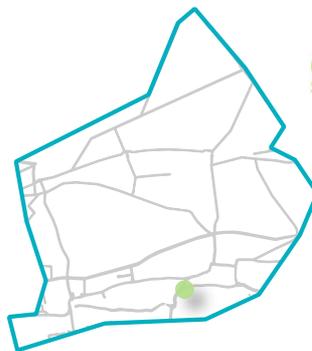
Prescriptions :

Le revêtement de sol en pavés de grès doit être conservé et entretenu régulièrement afin d'éviter la détérioration.

Descente de l'abreuvoir, village de Saint-Nicolas d'Acy (fiche n°7)

Adresse : Rue de Gué

Référence cadastrale : Domaine public



Source : Mairie de Courteuil, 2022

Description :

Descente de l'abreuvoir en pavés de grès qui participe au réseau d'éléments de petit patrimoine liés à l'eau.

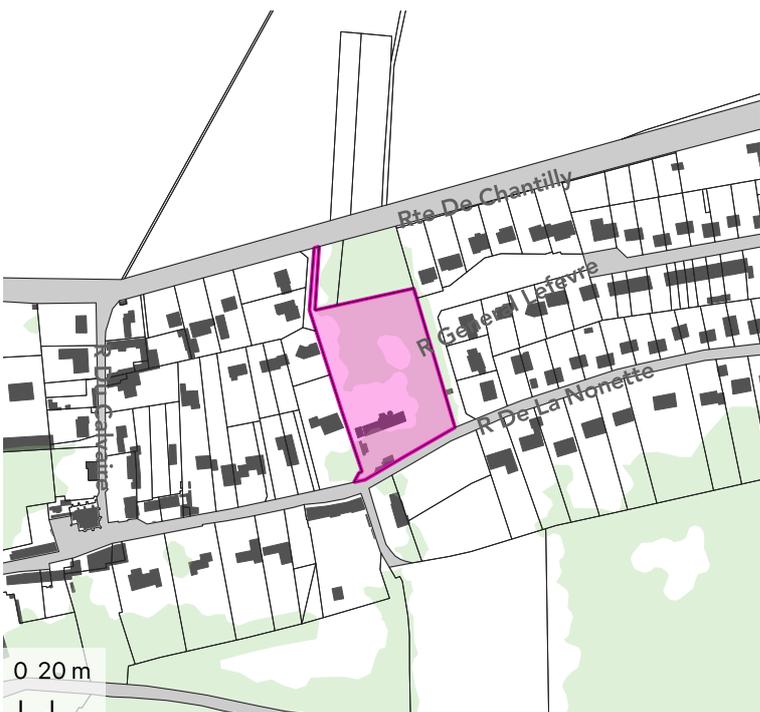
Prescriptions :

Le revêtement de sol en pavés de grès doit être conservé et entretenu régulièrement afin d'éviter la détérioration.

Les Tourelles, propriété des Fontaines (fiche n°8)

Adresse : 11 rue de la Nonette

Référence cadastrale : D0787



Source : Mairie de Courteuil, 2022

Description :

Bâtisse composée d'un étage surmonté d'un comble. L'organisation symétrique de la façade est soulignée, en toiture par une lucarne ouvrage. La toiture à quatre pans est encadrée par deux souches de cheminée. La couverture est en ardoise. Deux tourelles surplombent l'ensemble. Une tourelle à toit conique et une tourelle à créneaux de style moyenâgeux.

L'ensemble compose une maison de villégiature de style éclectique typique de la fin du XIXème siècle et début du XXème siècle.

Prescriptions :

La composition architecturale du bâtiment devra être respectée, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, tourelles, clôtures, espace extérieur...) sont à conserver.

Les éléments architecturaux indiqués auparavant (alignement, parement, menuiseries, encadrements, matériaux, éléments sculptés...) devront être conservés, restitués ou mis en valeur. La diversité des matériaux de façade dans leurs textures et leurs colorations est à préserver.

Les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades, doivent être maintenus ou restitués dans leurs proportions d'origine.

Tourelle de plan carré (fiche n°9)

Adresse : 5 rue de la Nonette

Référence cadastrale : D0841



Source : Mairie de Courteuil, 2022

Description :

Tourelle de plan carré surmontée d'une toiture à quatre pans et d'une souche de cheminée en brique. Chaînage d'angle en pierre de taille.

Prescriptions :

La composition architecturale du bâtiment devra être respectée, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, symétrie, toiture, pentes...) sont à conserver.

Les éléments architecturaux apparents dans les façades (parement en pierre, encadrements, chaînes d'angles, matériaux, éléments sculptés...) devront être conservés, restitués ou mis en valeur.

Les ouvertures et fenêtres, ainsi que les éléments décoratifs présents en façades, doivent être conservés, les nouveaux percements sur toit ou sur façade sont à éviter.

Tourelle de plan carré (fiche n°10)

Adresse : 22 rue de la Vallée

Référence cadastrale : D0481



Source : Mairie de Courteuil, 2022

Description :

Tourelle surmontée d'une toiture à quatre pans couverte de petites tuiles. Appareillage en moellons et chaînage d'angle en pierre de taille.

Prescriptions :

La composition architecturale du bâtiment devra être respectée, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, symétrie, toiture, pentes...) sont à conserver.

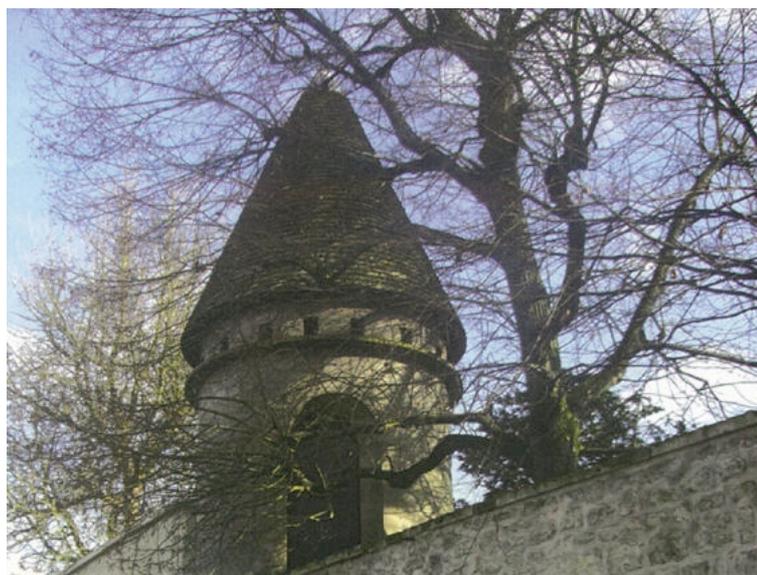
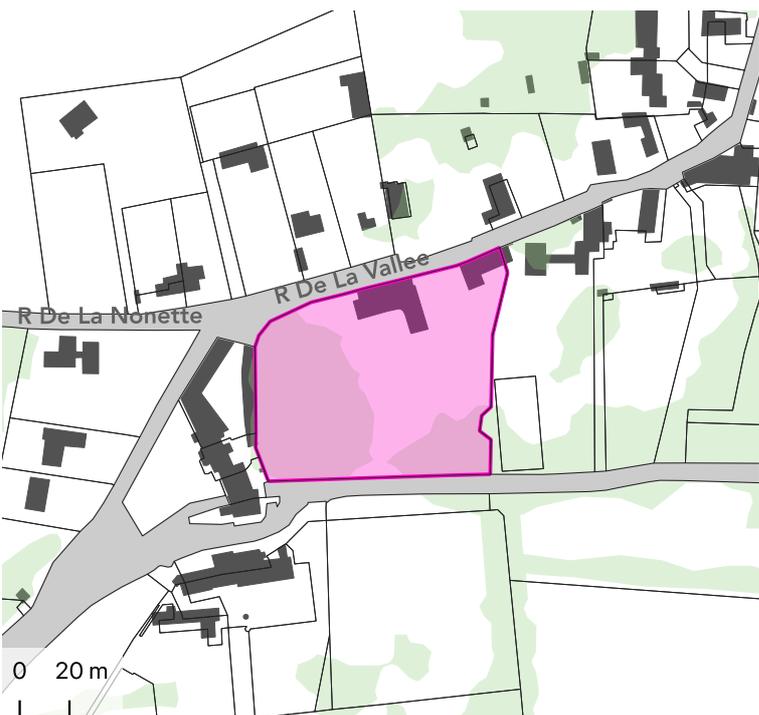
Les éléments architecturaux apparents dans les façades (parement en pierre, encadrements, chaînes d'angles, matériaux, éléments sculptés...) devront être conservés, restitués ou mis en valeur.

Les ouvertures et fenêtres, ainsi que les éléments décoratifs présents en façades, doivent être conservés, les nouveaux percements sur toit ou sur façade sont à éviter.

Tourelle de plan circulaire (fiche n°11)

Adresse : 8 rue de la Vallée

Référence cadastrale : D0280



Source : Mairie de Courteuil, 2022

Description :

Tourelle à plan circulaire surmontée d'une toiture conique couverte de petites tuiles. Le cordon en pierre et la présence de percements géométriques laissent à penser qu'il s'agit d'un ancien pigeonnier. La porte d'accès présente un arc en plein-cintre.

Prescriptions :

La composition architecturale de la tourelle devra être respectée, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, toiture, pentes...) sont à conserver. Les éléments architecturaux indiqués auparavant (porte d'accès, parement, cordon en pierre, matériaux, éléments sculptés...) devront être conservés, restitués ou mis en valeur.

Les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades, doivent être maintenus ou restitués dans leurs proportions d'origine.

Murs de clôture en pierre (fiche n°12)

Adresse : Concerne l'ensemble de la commune

Référence cadastrale : Concerne l'ensemble de la commune



Source : Mairie de Courteuil, 2022

Description :

La continuité des murs de clôture dans les villages de Courteuil et de Saint-Nicolas d'Acy constitue un élément patrimonial de premier ordre. Ils participent à la qualité de l'espace public et à l'ambiance à dominante minérale de la commune.

Des éléments de porterie ainsi que des ouvertures et des percements animent la continuité des murs de clôture.

Prescriptions :

La continuité des murs de clôture devra être respectée, l'aspect architectural et ses caractéristiques (matériaux, forme, parement, hauteur...) devront être conservés, restitués ou mis en valeur.

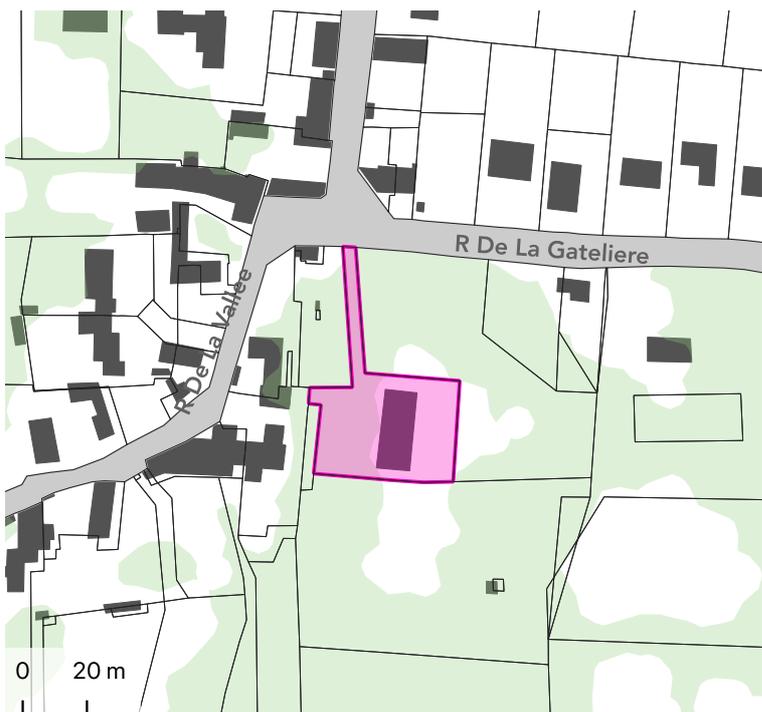
Les ouvertures présentes doivent être conservées ou restituées dans leurs proportions d'origine, les nouveaux percements sont à limiter.



Maison principale du Prieuré, terrasse et caves voutées (fiche n°13)

Adresse : 24 rue de la Vallée

Référence cadastrale : D0707



Source : Mairie de Courteuil, 2022

Description :

Grande propriété rurale, la maison de l'ancien Prieuré présente une façade de facture simple marquée par un ordonnancement symétrique des ouvertures et percements. La façade est en pierre de taille. Le premier étage est souligné par une chaîne horizontale portant bandeau. Le second étage, en retrait par rapport à la façade principale, est composé de moellons enduits.

Prescriptions :

Les caractéristiques volumétriques et architecturales du bâtiment (simplicité de l'ornementation) devront être préservés. Les éléments architecturaux indiqués auparavant (alignement, parement, encadrements, bandeaux, matériaux, éléments sculptés...) devront être conservés, restitués ou mis en valeur.

Les ouvertures et fenêtres, ainsi que les éléments décoratifs présents en façades, doivent être conservés, les nouveaux percements sur toit ou sur façade sont à éviter.

La terrasse surplombant la vallée de la Nonette et les caves voûtées, datant du Prieuré, aménagées sous la terrasse sont à conserver.

Adresse : 3 rue de l'Eglise

Référence cadastrale : D0048



Source : Mairie de Courteuil, 2022

Description :

Maison de village composée d'un niveau surmonté de combles. La toiture à quatre pans est percée d'une lucarne en façade interrompant l'avant-toit. Le premier étage est souligné par une chaîne d'angle horizontale portant bandeau. Au droit du bâtiment principal s'élève un bâti d'un niveau surmonté de combles. La toiture est percée d'une lucarne à grain. La façade sur rue qui développe un ordonnancement symétrique des ouvertures et percée d'une imposante porte charretière.

Prescriptions :

La composition architecturale du bâtiment devra être respectée, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, symétrie, toiture, pentes...) sont à conserver.

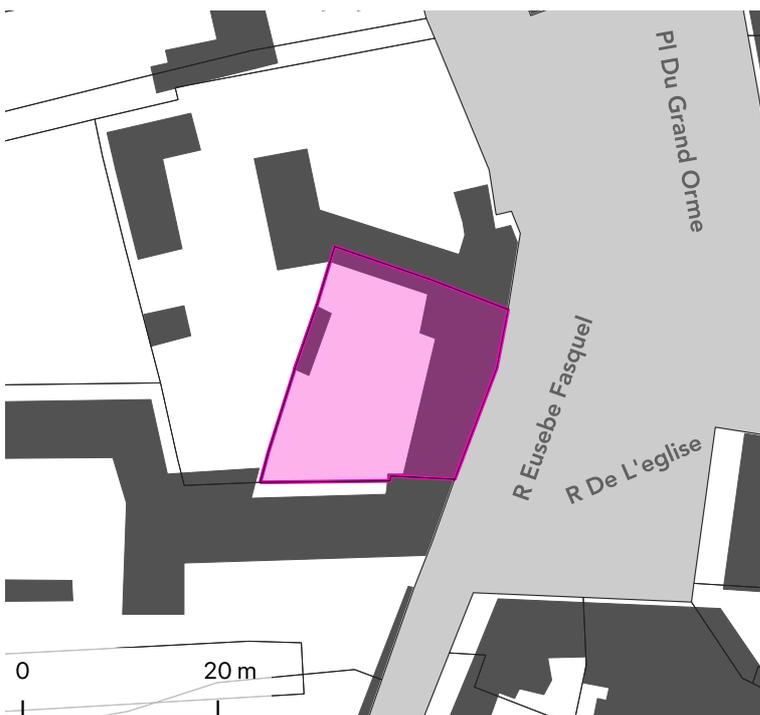
Les éléments architecturaux apparents dans les façades (alignement, parement, encadrements, chaîne d'angle, lucarne, menuiseries, cheminées, matériaux, éléments sculptés...) devront être conservés, restitués ou mis en valeur.

Les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades, doivent être maintenus ou restitués dans leurs proportions d'origine.

Ancien corps de ferme (fiche n°15)

Adresse : 20, rue Eusèbe Fasquel

Référence cadastrale : D0022



Source : Mairie de Courteuil, 2022

Description :

rotonde de quatre tilleuls

Prescriptions :

La composition architecturale du bâtiment devra être respectée, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, symétrie, toiture, pentes...) sont à conserver.

Les éléments architecturaux apparents dans les façades (alignement, parement, encadrements, matériaux, lucarnes, cheminées...) devront être conservés, restitués ou mis en valeur.

Les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades, doivent être maintenus ou restitués dans leurs proportions d'origine.

Ancienne épicerie (fiche n°16)

Adresse : 1 place de Grand Orme

Référence cadastrale : D0035



Source : Mairie de Courteuil, 2022

Description :

Ancienne épicerie composée d'un niveau surmontée de comble. La toiture à double pente est encadrée par deux souches de cheminée en brique. Les niveaux sont soulignés par des chaînes horizontales portant bandeau en brique.

La façade en moellons est enduite, les chambranles et les appuis des fenêtres sont en briques, les gardes corps sont en métal.

Prescriptions :

Les caractéristiques volumétriques et architecturales du bâtiment (simplicité de l'ornementation) devront être préservées.

Les éléments architecturaux indiqués auparavant (toiture, pentes, cheminées, bandeaux, matériaux...) devront être conservés, restitués ou mis en valeur.

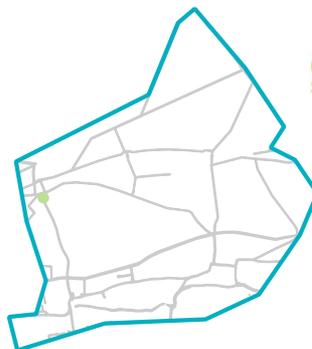
Les ouvertures et fenêtres, ainsi que les éléments décoratifs présents en façades, doivent être conservés, les nouveaux percements sur toit ou sur façade sont à éviter.

Ancienne plaque indicatrice et enseigne du café des Quatre vents (fiche n°16b)



Adresse : 2 route départementale

Référence cadastrale :



Source : Mairie de Courteuil, 2022

Description :

Ancienne plaque de signalisation routière en métal scellée dans le mur de l'Auberge des Quatre Vents. Ancienne enseigne du café des Quatre Vents

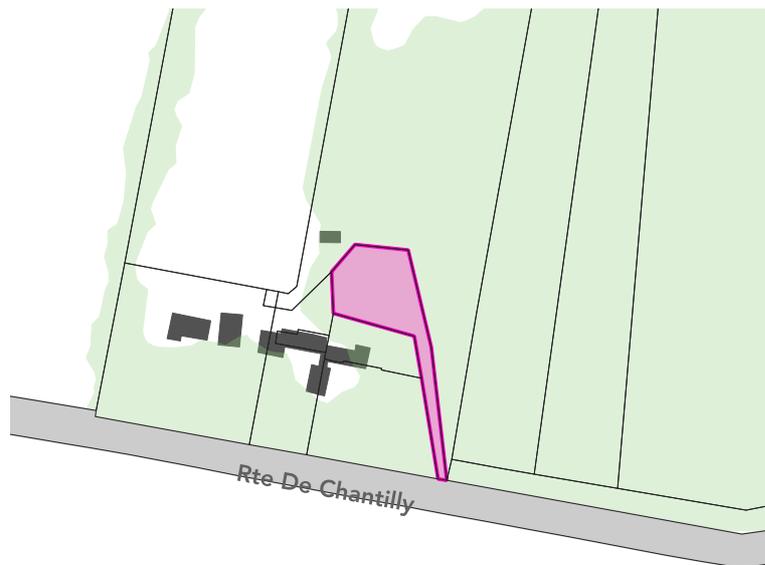
Prescriptions :

L'entretien régulier de la plaquette devra être respecté afin d'éviter la détérioration du métal (intempéries, exposition au soleil...).

Porche (fiche n°17)

Adresse : Route de Chantilly, hameau de Saint-Nicolas d'Acy

Référence cadastrale : C0052 - 0074 - 0079 - 0086- 0087



0 20 m



Source : Mairie de Courteuil, 2022

Description :

Porche construit dans le cadre des dommages de la guerre de 1939-1945

Prescriptions :

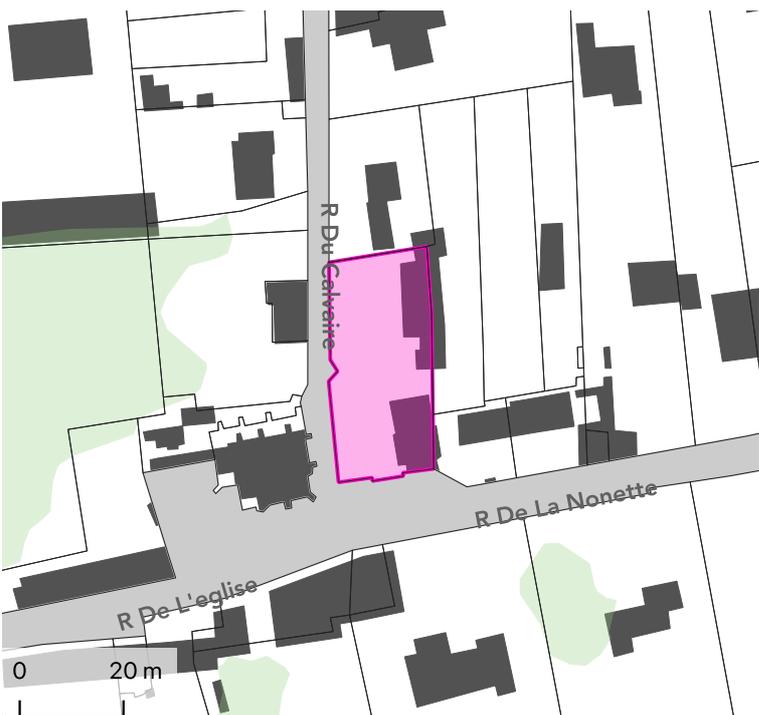
La composition architecturale du bâtiment devra être respectée, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, symétrie, toiture, pentes...) sont à conserver.

Les ouvertures et percements doivent être conservés ou restitués dans leurs proportions d'origine.

Mairie (fiche n°18)

Adresse : 1, rue de la Nonette

Référence cadastrale : D0081



Source : Mairie de Courteuil, 2022

Description :

La façade, de facture simple, est composée en pierre de taille. Le premier niveau est marqué par une chaîne horizontale portant bandeau. L'organisation symétrique de la façade est soulignée par un fronton.

Prescriptions :

La composition architecturale du bâtiment devra être respectée, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, symétrie, toiture, pentes...) sont à conserver.

Les éléments architecturaux apparents dans les façades (alignement, parement, modénatures, encadrements, frontons, matériaux, éléments sculptés...) devront être conservés, restitués ou mis en valeur.

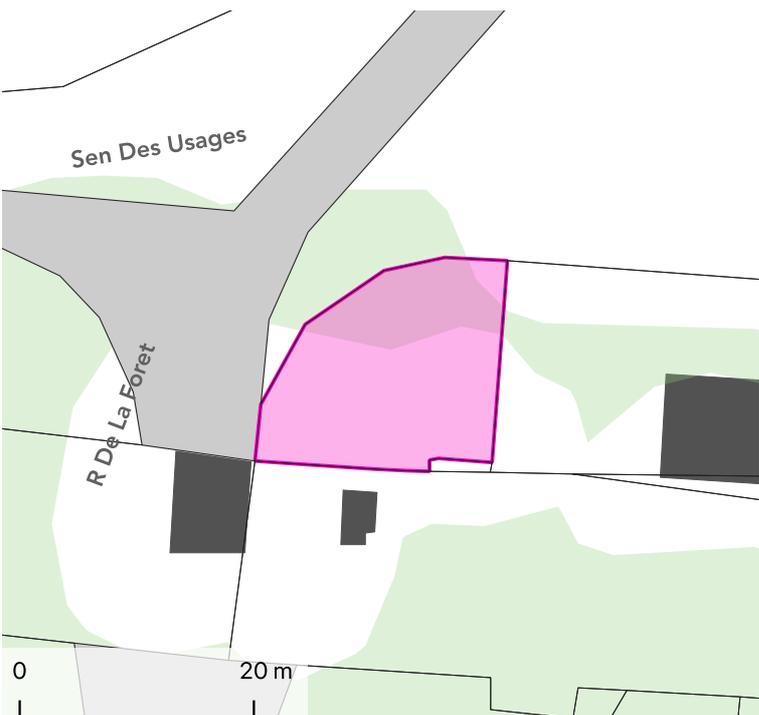
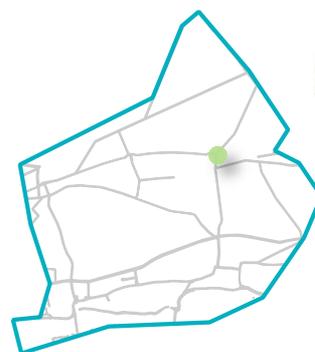
Les ouvertures et fenêtres, ainsi que les éléments décoratifs présents en façades, doivent être conservés, les nouveaux percements sont à éviter.

Ancienne gare (fiche n°19)



Adresse : 22 rue de la forêt

Référence cadastrale : B0092



Source : Mairie de Courteuil, 2022

Description :

Halte ferroviaire composée d'un niveau et d'une toiture à deux pans. La façade est en pierre de taille. L'ensemble rappelle la typologie d'une petite construction villageoise

Prescriptions :

Les caractéristiques de l'architecture ferroviaire du bâtiment devront être respectées, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, toiture, pentes...) sont à conserver.

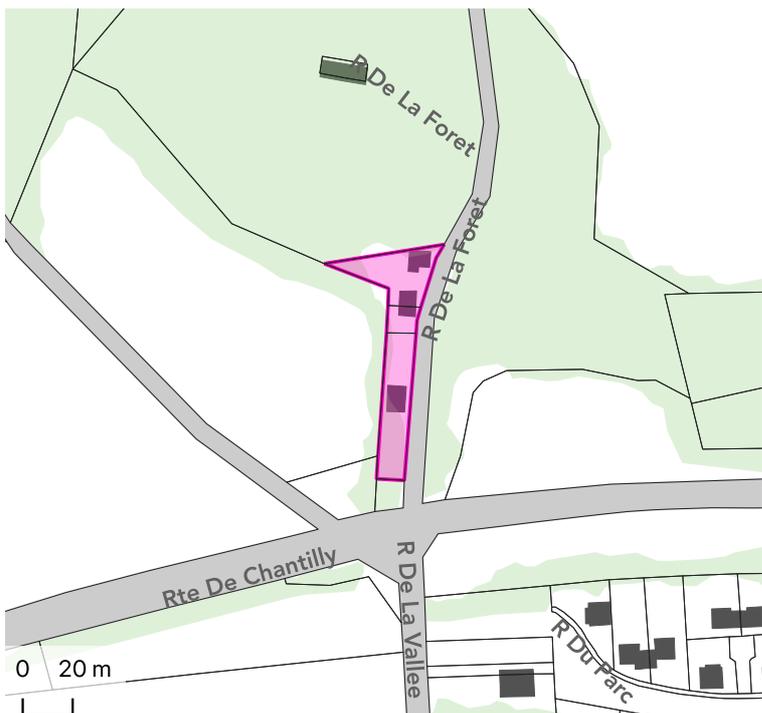
Les éléments architecturaux apparents dans les façades (alignement, parement, encadrements, matériaux, cheminées...) devront être conservés, restitués ou mis en valeur.

Les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades, doivent être maintenus ou restitués dans leurs proportions d'origine.

Carrière (fiche n°20)

Adresse : Rue de la Forêt, hameau de Saint Nicolas d'Acy

Référence cadastrale : C0066 – 0070 - 0071



Source : Mairie de Courteuil, 2022

Description :

Anciennes carrières d'extraction de pierre.

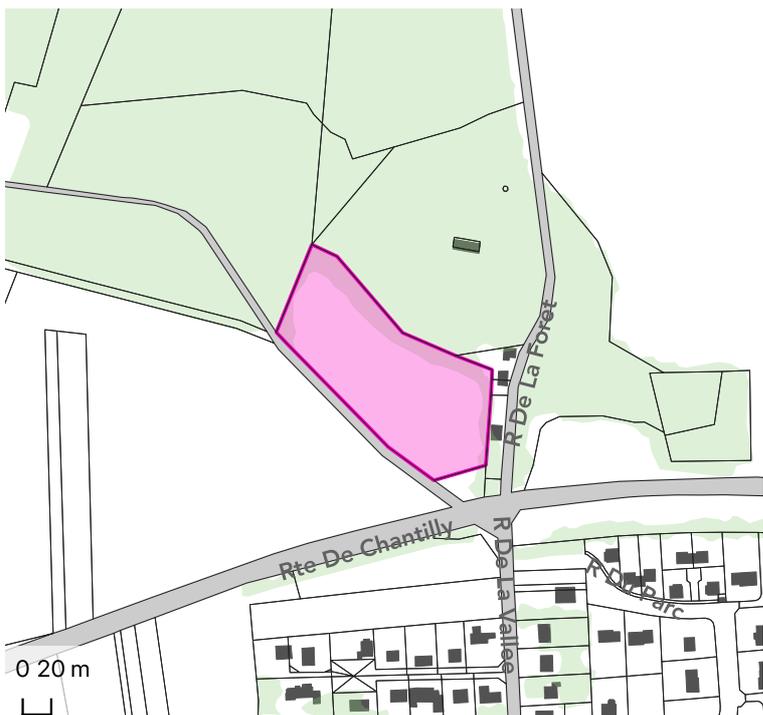
Prescriptions :

L'entrée de la carrière doit être conservée et maintenue accessible. Les constructions au dessus de la carrières sont limitées à des structures légères et démontables.

Cheminée ancienne (fiche n°21)

Adresse : Route de Chantilly, hameau de Saint Nicolas d'Acy

Référence cadastrale : C0066



Source : Mairie de Courteuil, 2022

Description :

Cheminée d'aération des anciennes champignonnières (anciennes carrières de pierre auparavant).

Prescriptions :

La cheminée doit être maintenue. Sa destruction même partielle est interdite. Aucune construction ne pourra s'implanter à moins de 5 m de la cheminée.

Niche sur façade (fiche n°22)

Adresse : 13 bis Rue de la Gatelière, Hameau de Saint Nicolas d'Acy

Référence cadastrale : D0217



Source : *Mairie de Courteuil, 2022*

Description :

Niche avec statuette votive incorporée dans la façade.

Prescriptions :

La niche sur la façade doit être conservée. Les éléments architecturaux apparents dans les façades (alignement, parement, modénatures, encadrements, frontons, matériaux, éléments sculptés...) devront être conservés, restitués ou mis en valeur.